

TARIFS ET FACTURATION

Tout comme pour les déchets résiduels, nous pesons les déchets organiques. Vous payez donc par kilogramme de déchets. Nous appelons cette manière de travailler le système Diftar.

Le principe est le suivant: « **le pollueur paie, le trieur économise** », car les déchets organiques sont moins chers que les déchets résiduels.

Déchets organiques	Tarif 2026
Déchets organiques par kilogramme	0,33 €
Redevance fixe par mois entamé	0,50 €
Déchets résiduels	Tarif 2026
déchets résiduels par kilogramme	0,40 €
Déchets résiduels par ramassage	0,50 €
facture minimale par mois entamé	0,75 €

Votre conteneur est pesé avant et après le vidage. C'est la différence entre ces poids qui est facturée comme poids collecté. **Les déchets laissés dans le conteneur ne seront donc pas facturés.**

Une fois par an, vous recevrez une facture Diftar avec les frais de l'année précédente pour:

- les déchets résiduels
- les déchets organiques
- la collecte des déchets encombrants sur demande.

CONSEIL: Suivez votre consommation via votre portail personnel ivla.mijncontainer.be.

Afin d'enregistrer correctement les poids, chaque conteneur contient une puce qui nous permet de savoir à quelle adresse le conteneur appartient. Le conteneur reste lié à l'adresse et **ne peut donc pas être emporté en cas de déménagement.**

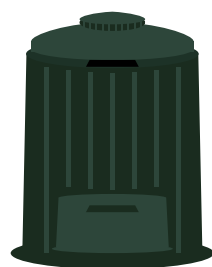
INFOS COMPLÉMENTAIRES

Cadenas

Vous voulez éviter que des passants ne jettent des déchets dans votre conteneur? Vous pouvez demander un cadenas via la ligne d'info IVLA au 0800 90 270. Un cadenas coûte 30 euros.

Format

Vous souhaitez recevoir un plus grand ou un plus petit conteneur pour vos déchets résiduels ou vos déchets organiques? Signalez-le à la ligne d'info IVLA au 0800 90 270. Ils conviendront d'une date pour un échange de conteneur.



Composteur ou poubelle à compost

Les personnes qui ont la possibilité de faire du compostage à leur domicile peuvent commander un composteur ou une poubelle à compost à un tarif préférentiel via la ligne d'information IVLA.

Séances d'information

IVLA organise régulièrement des séances d'information sur le compostage à domicile, l'élevage de poules, la prévention des pertes alimentaires, etc. Découvrez l'offre sur www.ivla.be.

Ces séances d'information sont organisées en collaboration avec l'ASBL Vlaco.

Contact

T 0800 90 270
Ligne d'info déchets organiques 0800 98 002
(lu-ve : 8h-18h | sa : 9h-12h)
info@ivla.be

Restez informé

www.ivla.be
www.facebook.com/ivlaintercommunale
téléchargez l'application Recycle!
inscrivez-vous à notre newsletter numérique

Triez facilement avec la poubelle brune.

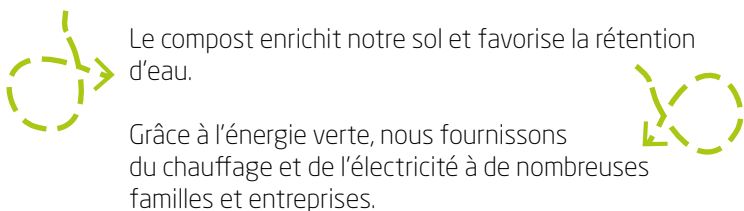
À partir de 2026, vous ne pourrez plus déposer de déchets organiques dans les déchets résiduels. Déposez-les séparément dans la poubelle brune.



ivla
samen minder afval

PLUSIEURS RAISONS D'OPTER POUR UNE POUBELLE BRUNE

En collectant les déchets organiques séparément, nous pouvons produire du compost et de l'énergie verte.



De plus, notre montagne de déchets se réduit, car les déchets organiques disparaissent des déchets résiduels. Mieux encore: à partir de 2026, il sera interdit de jeter des déchets organiques avec les déchets résiduels. La poubelle brune vous aide donc à bien trier.

Les personnes qui élèvent des poules savent que les restes de nourriture attirent souvent les nuisibles. Avec un conteneur destiné aux déchets organiques de 40 litres, vous évitez que trop de déchets alimentaires ne restent dans le poulailler. Vous pouvez également y mettre les restes que les poules n'aiment pas.

Même les personnes qui font du compostage à la maison peuvent bénéficier d'une petite poubelle brune, car les restes d'aliments cuits ou les plantes malades ne sont pas autorisés dans la poubelle à compost ou le composteur.

Vous préférez ne pas vous rendre à chaque fois au parc à conteneurs pour vous débarrasser de vos déchets de tonte? Dans ce cas, la poubelle brune est la solution idéale, car l'herbe coupée et les autres déchets de jardin peuvent aller dans les déchets organiques.

Convaincu de la plus-value d'une poubelle brune? C'est une bonne nouvelle! Et comme les bonnes nouvelles n'arrivent jamais seules, vous n'avez rien à faire. Nous veillerons à ce que vous receviez votre poubelle brune à temps.

DIFFÉRENTS FORMATS

De base, IVLA vous fournit une poubelle brune du même volume que celui de votre conteneur de déchets résiduels. Si vous souhaitez avoir un autre volume, **vous pouvez envoyer un message** via ivla-gft.mijncontainer.be ou notre ligne d'info déchets organiques.

40 L

- Pour les ménages avec peu de déchets organiques.
- Utile pour les personnes qui ne veulent pas donner trop de restes de nourriture aux poules afin d'éviter les nuisibles.
- Idéal pour les petits espaces.

120 L

- Pour les plus grands ménages.
- Pour les ménages qui souhaitent également jeter des déchets de jardin dans la poubelle brune.

COLLECTE

Les déchets organiques sont collectés toutes les deux semaines, en alternance avec les déchets résiduels, les PMC et le papier/carton. Vous pourrez vérifier les jours de collecte dans le calendrier des déchets et sur l'application « Recycle! ».

QUE PEUT-ON METTRE DANS LA POUBELLE BRUNE?

- des épluchures et des restes de fruits, de légumes et de pommes de terre
- des déchets de cuisine d'origine animale et végétale et des restes de nourriture
- des restes de pain
- du marc de café, des feuilles de thé
- des filtres à café en papier
- des rouleaux de papier de cuisine et des sacs en papier compostables
- des fruits à coque, des graines
- des restes de viande et de poisson, des restes de crustacés (**PAS** les coquilles de moules et d'huîtres)
- des œufs, des coquilles d'œufs
- des produits laitiers solides (restes de fromage)
- des petits déchets de jardin et d'élagage (feuilles, herbe, mauvaises herbes, tailles de haies)
- des plantes d'intérieur et de jardin
- des copeaux et de la sciure de bois non traités
- des petites quantités d'excréments de petits animaux domestiques (cochon d'Inde, lapin)

QUE NE PEUT-ON PAS METTRE DANS LA POUBELLE BRUNE?

- des liquides (soupe, café, etc.)
- des sauces, des graisses et des huiles (à l'exception des plats contenant une petite quantité de sauce)
- des sachets de thé et des dosettes de café
- des os et des déchets animaux (abats)
- des cadavres d'animaux
- des coquilles de moules, d'huîtres, etc.
- de la litière pour chat et du sable pour cage à oiseaux (y compris les variantes compostables)
- des excréments de grands animaux domestiques
- la poussière de l'aspirateur
- des couches jetables et d'autres déchets hygiéniques
- de la terre et du sable
- du verre, du métal et du plastique (pas de sacs en plastique compostables)
- du bois traité
- du bois de taille grossièrement coupé, des branches épaisses
- des bouchons, du charbon de bois, des résidus de cendres

